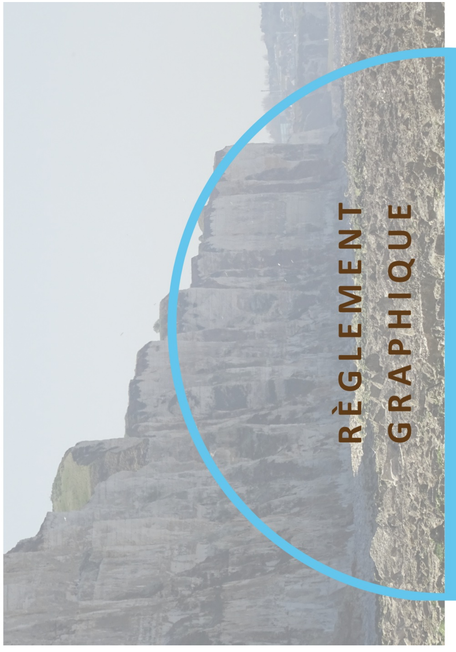


RÈGLEMENT GRAPHIQUE

PLAN LOCAL D'URBANISME - PLU

VERSION APPROUVÉE

PLAN A - 1 / 4000ème

COMMUNE DE BERNEVAL-LE-GRAND

MODIFICATION SIMPLIFIEE N°3

APPROBATION : 29 SEPTEMBRE 2026

Echelle : 1/4000ème

ZONAGE

- UB : Zone urbaine mixte
- UBa : Zone du camping municipal
- US : Zone urbaine d'équipements sportifs
- Uy : Zone urbaine économique
- 1AU : Zone de développement Habitat
- 1AUa : Zone à urbaniser en espaces proches du rivage
- 1AUt : Zone dédiée au projet de Z.A.P.
- A : Zone agricole
- N : Zone naturelle
- NL : Zone naturelle de protection du littoral

- Emplacement réservé N°1 - Création d'une voie d'évacuation
- Espaces boisés classés au titre de l'article L.113-2 du code de l'urbanisme
- Alignements d'arbres à préserver au titre de l'article L.151.23 du code de l'urbanisme
- Plantations à créer au titre de l'article L.151-23 du code de l'urbanisme
- Coupures d'urbanisation
- Construction identifiée au titre de l'article L.151-19 du code de l'urbanisme
- Bâtiment agricole identifié au titre de l'article L.151-11 du code de l'urbanisme
- Périmètre de protection des cavités souterraines - Source INGETEC
- Secteurs d'expansion des axes de ruissellements - Source INGETEC / SGEP

Périmètre de protection agricole
Source : Chambre d'Agriculture de Seine-Maritime

- 50 m
- 100 m

N

Plan B - Echelle : 1/2000ème

NL

UBa

1AUa

UB

1AU

US

A

Uy

Uy

Uy

UB

1AUt

A

UB

US